

# Concours “Calendrier de l’avent 2022 ”

## ARTICLE 1 : Société organisatrice

Son-Vidéo.com, SARL au capital de 153 000 €, dont le siège social est établi 309 avenue du Général de gaulle 94500 Champigny sur marne , organise un jeu-concours intitulé “Calendrier de l’avent 2022”.

## ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d’achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et en Belgique, s’étant inscrit sur Son-Vidéo.com et est limité à **une seule participation par foyer**, même nom, même adresse. **Sont exclues les personnes ayant participé à l’élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille.** Toute tentative de fraude donnera lieu à l’exclusion immédiate du participant en question. L’organisateur se réserve le droit de refuser la participation de quiconque aura violé les conditions générales ou en aura abusé.

## ARTICLE 3 : Accès et durée

Accès et durée - Le concours se présentera sous la forme d’un jeu kimple **<https://www.son-video.com/calendrier-de-l-avent>** . Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d’annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l’exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le concours débute le 01/12/2020 à 10h et prend fin le 24/12/2020 à 00h.

## ARTICLE 4 : Modalités de participation

Les participants s’inscrivent sur **<https://www.son-video.com/calendrier-de-l-avent>** Le nombre de participations est limité à une par jour (même nom, même prénom et même adresse mail). **En cas de participation multiple d’un joueur, ce dernier sera éliminé d’office du jeu-concours.**

## ARTICLE 5 : Principes du jeu

Il s’agit d’un instant gagnant quotidien et un tirage au sort pour remporter la carte cadeau pour le dernier lot.

## ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants sont directement désignés par l’instant gagnant.

## ARTICLE 7 : Dotations

Voici les lots qui seront à gagner chaque jour entre le 1er et le 24 décembre:

- Lego Star wars Darth vader
- Blu-ray Top Gun Maverick
- Cultes 100 lieux mythiques de séries
- Blu-ray Jurassic Park
- Un pull Klipsch
- Un coffret blu-ray 4K retour vers le futur 35e anniversaire
- Bon d'achat SV 20€
- The Batman Coffret Édition Spéciale Fnac Steelbook Blu-ray 4K -Ultra HD
- Cultes 100 lieux mythiques de romans
- Un steelbook 4K The Godfather
- Bond 25 philharmonic orchestra
- Blu-ray 4K Jurassic Park : le monde perdu
- Bon d'achat SV 30€
- Coffret le seigneur des anneaux la trilogie
- Cultes 100 lieux mythiques de romans
- Un coffret Dune 4K et blu-ray 3D
- Bon d'achat SV 50€
- Jurassic Park III 4K ultra hd
- Steelbook The Godfather Part II
- Un coffret Indiana Jones 4 move collection
- Bon d'achat SV 200 €
- Steelbook Elephant Man ultra 4K
- Steelbook The godfather CODA
- Star wars les archives
- Tirage au sort carte cadeau de 500€

## ARTICLE 8 : Modalités de mise en possession des lots

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

La société organisatrice se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur.

## ARTICLE 9 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse : <https://www.son-video.com/calendrier-de-l-avent>. Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Son Vidéo Distribution - Jeu

concours "Calendrier de l'avent 2022" - 309 avenue du général de gaulle 94500 Champigny sur marne. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

## **ARTICLE 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Son Vidéo Distribution. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

## **ARTICLE 11 : Publicité**

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.